

EXTRAIT D

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du LUNDI 27 AVRIL 2026

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	00
Procuration(s)	:	01

Délibération affichée

Le 05 MAI 2026

N° d'ordre : 52/2026

Domaine d'intervention : 5.3/ Désignation de représentants

L'an deux mil vingt-six et le Lundi vingt-sept du mois D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-et-un avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2026

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire -Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme ZNIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNÈTE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; Mme OUSSELIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNÈTE Joel) : Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Néant

Les 28conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION DÉSIGNANT LE SUPPLÉANT DU MAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article 21 du décret 2009-614 du 03 juin 2009 le maire est membre de droit du CA du Parc National de la Guadeloupe.

Cependant, il convient de désigner l'élu appelé à le suppléer en cas d'indisponibilité.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-33 ;
Vu l'article 21 du décret 2009-614 du 03 juin 2009
VU le Procès-Verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 et constatant l'Élection du Maire et des Adjoints ;

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus :

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 24 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION (M. MIRRE Jocelyn)

05 ABSTENTIONS

(M. LOBEAU Joël, Mme EDDO Nathalie, M. MUSQUET Jean-Marie Mme PAISLEY Yanetti, M. GENDREY Roland)

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER le suppléant du Maire au Conseil d'Administration du PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE, comme suit :

Suppléant : Monsieur JEANETTE Joël

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026 - DELIBERATION N° 52/2026 - REF : 5.3/ DESIGNA
RÉPRÉSENTANTS
« DÉLIBÉRATION DÉSIGNANT LE SUPPLÉANT DU MAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
GUADELOUPE ».

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 05 MAI 2026
ID : 971-219711058-20260427-522026-DE

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

05 MAI 2026

Fait à Basse-Terre, le

30 AVR. 2026

L'affichage *et/ou* la publication le

05 MAI 2026

Et/ou la notification le

Le Maire

André ATALLAH


Le Maire

André ATALLAH